



COMMISSION EUROPÉENNE
DG EMPLOI, AFFAIRES SOCIALES ET ÉGALITÉ DES CHANCES

Dialogue social, Droits sociaux, Conditions de travail, Adaptation au changement
Dialogue social, Relations industrielles

Dialogue social dans le secteur du bâtiment FETBB-FIEC
Compte rendu de la réunion du groupe de travail «Emploi» du
21 novembre 2008 à Bruxelles (9h30-13h00)

1. Accueil et introduction

La réunion est présidée par M. Trinci (FETBB). Celui-ci souhaite la bienvenue aux participants et lit l'ordre du jour, qui est adopté moyennant une modification du point 9 concernant les difficultés économiques actuelles.

2. Approbation du compte rendu de la réunion du 15 avril 2008

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

3. Suivi de la Conférence européenne sur le rôle des fonds sociaux paritaires dans le secteur du bâtiment

Des diapositives sont jointes au compte rendu.

Mme Sibylle Reichert (AEIP) fait rapport sur le suivi et les conséquences de la conférence tenue à Varsovie les 6 et 7 mars derniers.

M. Buelen (FETBB) précise qu'une deuxième conférence sur les fonds sociaux paritaires, qui se tiendra à Bucarest en 2010, est en cours de préparation. Il insiste sur le fait que des discussions entre fonds sociaux paritaires seraient utiles, tout comme la conclusion de conventions bilatérales. Une étude sur ces fonds et la promotion des conventions bilatérales apporteraient une valeur ajoutée.

M. Campogrande (FIEC) indique que la FIEC a lancé une enquête sur le passeport pour la santé et la sécurité afin de recueillir des informations sur le champ d'application des passeports existants dans certains États membres et de voir ce qu'il est possible de faire à l'échelon européen. Cinq ou six pays, qui ont déjà mis en œuvre ce document à titre volontaire ou obligatoire, ont d'ores et déjà répondu au questionnaire. Il est important de s'assurer qu'un tel passeport ne devienne pas un obstacle à la mobilité et qu'il n'occasionne pas de frais supplémentaires.

Le sujet a déjà été évoqué au sein du groupe de travail «Santé et sécurité», où la question de la protection des données à caractère personnel a été posée. Les discussions seront menées en coordination avec le groupe de travail «Emploi».

4. Projets en cours

- Base de données et site web sur le détachement de travailleurs

Des diapositives sont jointes au compte rendu.

M. Campogrande (FIEC) expose l'état actuel de la base de données sur le détachement des travailleurs à l'aide d'une présentation PowerPoint jointe au compte rendu.

Il appartient aux partenaires sociaux de chaque pays de désigner les experts nationaux.

Certains pays rencontrent des difficultés et n'ont pas encore trouvé d'experts. M. Buelen (FETBB) explique que la FETBB mènera des discussions avec les syndicats lituaniens et enverra des informations détaillées sur le projet aux syndicats tchèques.

- Travailleurs indépendants et faux travailleurs indépendants

M. Buelen (FETBB) rend compte des derniers développements. La Commission ayant réduit les crédits alloués aux frais d'experts, il a fallu en trouver un nouveau, ce qui n'a pas été facile et a fait perdre du temps. Certains problèmes de qualité doivent encore être résolus, mais les choses semblent en bonne voie. Deux experts, Jan Cremers et Yoes Jorens, rédigeront une introduction; onze pays ont déjà retourné leur contribution, mais leurs réponses ne sont pas toutes satisfaisantes.

Une démarche commune des partenaires sociaux européens sur la question des faux travailleurs indépendants est préférable. Il est convenu que tous les rapports seront remis le 11 en vue de leur distribution pour commentaires. Le groupe de pilotage se réunira le 9 janvier 2009. Il sera procédé à une vérification de conformité des rapports.

La dernière réunion se tiendra à la fin de février 2009 et si tout va bien, le projet sera mené à terme de façon concluante.

5. Première discussion sur la «responsabilité conjointe et solidaire» (étude de la «Fondation de Dublin», intitulée «*Joint and several Liability*»)

Le Parlement européen a organisé une audition sur la responsabilité de la chaîne dans le secteur du bâtiment et va publier un rapport d'initiative sur ce sujet.

M. Buelen (FETBB) précise les cinq principes de responsabilité qui sont essentiels aux yeux de la FETBB:

- 1) applicabilité du principe de responsabilité à l'intérieur comme à l'extérieur des frontières,
- 2) extension du principe de responsabilité au client (et pas simplement au maître d'œuvre),
- 3) responsabilité illimitée de la chaîne en ce qui concerne son étendue et son montant,
- 4) responsabilité de la chaîne en ce qui concerne les rémunérations et les conditions de travail,
- 5) responsabilité de la chaîne en ce qui concerne les obligations en matière de protection sociale (en relation avec une carte d'assujetti social).

La FETBB est favorable à un système européen et souhaite parvenir à une approche commune avec la FIEC.

M. Campogrande (FIEC) répond au nom de la FIEC et souligne que la question a déjà été discutée, que la FIEC considère qu'une législation communautaire est inopportune, que la fédération est opposée au principe d'une responsabilité illimitée et qu'il est nécessaire de limiter la responsabilité du maître d'œuvre au sous-traitant. Néanmoins, la FIEC souhaite poursuivre sa collaboration avec la FETBB sur le sujet, peut-être dans le cadre d'un petit groupe de travail.

Dans sa réponse à une question de M. Detemmerman (Confédération Construction - FIEC), la FETBB fait observer qu'une approche sensiblement différente de la CES n'affecterait en rien la position de la FETBB.

M. Schmidt-Hullmann (IG BAU – FETBB) insiste sur le fait que le secteur du bâtiment est très différent des autres secteurs: le bâtiment est la seule activité où le nombre de sous-traitants peut être compris entre 10 et 14. Il serait judicieux de mener les discussions en petits groupes.

M. Richter (HDB - FIEC) insiste sur le principe de subsidiarité. La législation européenne ne doit pas affaiblir le droit national.

6. Passation de marchés publics dans le secteur du bâtiment et guide de la DG EMPL

M. Campogrande (FIEC) fait référence à une réunion organisée par la Commission afin de préparer son guide sur la prise en compte des critères sociaux dans les marchés publics («*Guide on Social Considerations in Public Procurement*»). M. Campogrande regrette que les partenaires sociaux aient été invités à formuler des observations sur ce futur guide sans disposer du projet de document.

La FIEC et la FETBB conviennent d'adresser un courrier conjoint à la Commission pour se plaindre du manque de transparence et lui livrer le fruit de leur réflexion commune sur cette question.

7. Flexicurité dans le secteur du bâtiment: première discussion

M. Buelen (FETBB) souligne qu'un haut niveau de flexibilité doit obligatoirement s'accompagner d'un haut niveau de sécurité.

Il convient de définir une stratégie commune sur les modalités d'application de la flexicurité dans le secteur du bâtiment. En particulier, les points ci-après devraient être abordés:

- une définition serait souhaitable;
- la formation professionnelle et l'éducation et la formation tout au long de la vie sont une question primordiale dans le débat sur la flexicurité;
- la flexicurité totale étant préjudiciable, il y a lieu de fixer à la flexibilité des limites acceptables.

M. Schmidt-Hullmann (IG BAU - FETBB) attire l'attention sur les différences entre les 27 États membres de l'UE.

M. Campogrande (FIEC) évoque les difficultés de la situation économique actuelle. Toutefois, comme la flexicurité figure dans le programme de travail, la FIEC est prête à en discuter.

Le président résume la discussion et propose d'attendre le rapport de la Commission sur la flexicurité, qui sera publié en décembre. Dans l'intervalle, les discussions pourraient se poursuivre.

8. Directive relative au détachement de travailleurs: Groupe d'experts de haut niveau – Actions communes FETBB-FIEC

Le président passe en revue la proposition de composition du groupe de haut niveau. La FIEC et la FETBB se félicitent de constater que leur action commune a porté ses fruits et que la Commission européenne et le Conseil ont admis la participation des partenaires sociaux au groupe de haut niveau.

9. Divers

Crise financière

La conjoncture économique actuelle fait l'objet d'une intense discussion. M. Buelen (FETBB) exprime l'inquiétude commune des partenaires sociaux du secteur du bâtiment et souligne que le défaut d'investissements publics va entraîner un recul de l'investissement privé. La Commission européenne n'ayant pas encore publié son plan de relance de l'économie européenne, les partenaires sociaux devraient réfléchir à des propositions de moyens directs pour empêcher le secteur du bâtiment d'être victime de la crise.

M. Schmidt-Hullmann (IG BAU – FETBB) insiste sur le fait que les partenaires sociaux devraient agir pour s'assurer que le plan de relance économique de la Commission européenne prévoit bien des mesures en faveur du bâtiment.

M. Campogrande (FIEC) déclare que cette question au sein de la FIEC relève de la compétence de la commission économique et juridique, mais qu'en tout état de cause, la FIEC sera prête à agir le plus rapidement possible.

10. Prochaines réunions

Les prochaines réunions du groupe de travail «Emploi» auront lieu les 15 mai et 20 novembre prochains, deux dates qui devront être approuvées par l'assemblée plénière.